

Un essai d'interprétation des statistiques universitaires

par Victor CRABBE

Secrétaire général de l'Institut belge de Science politique.

★

Dans son rapport de l'année 1959, la Fondation universitaire a pris l'heureuse initiative de publier une étude de synthèse concernant ses statistiques élaborées depuis vingt ans.

Ce travail, remarquable en tout point, est le fruit des délibérations d'une commission composée des professeurs F. Baudhuin, R. Clemens, A. Doucy et J. Haesaert.

Il est sans doute banal de dire que les statistiques de l'enseignement supérieur attestent une augmentation substantielle de la population estudiantine.

Encore se recommande-t-il d'avoir des vues précises sur l'importance de ce phénomène et sur les différentes étapes de son évolution.

La situation belge peut être caractérisée comme suit :

Population de l'enseignement supérieur

1839 - 1840	1.496
1859 - 1860	2.336
1899 - 1900	5.265
1912 - 1913	8.300
1938 - 1939	11.641
1958 - 1959	28.275

Les causes de l'accroissement du nombre des étudiants peuvent être recherchées sans aucun doute du côté du progrès technique.

Celui-ci, considéré comme facteur d'évolution économique et sociale, est à l'origine du développement et de la prolongation de la scolarité. Les statistiques relatives à l'enseignement peuvent contribuer à rendre compte du degré de ses effets.

Le recul, pour un nombre de plus en plus grand de jeunes gens, de l'âge de fin de scolarité ne s'est

toutefois guère produit sans heurts, ni surtout sans époque héroïque. Des obstacles institutionnels, de fait ou de droit, ont pu freiner l'accès à l'enseignement supérieur de diverses catégories de jeunes gens.

Les femmes ont été particulièrement bien placées pour connaître ces difficultés. Les premières jeunes filles n'ont eu accès à l'université qu'en 1898. A l'Université de Louvain, elles ont dû attendre la fin de la première guerre mondiale pour prendre pied dans l'enseignement supérieur.

A l'heure actuelle, 5.177 femmes ont pris plus de 6.000 inscriptions dans les universités belges. A la fin du siècle dernier, celles-ci ne comptaient que... 15 étudiants sur un total de population évalué à 5.265 personnes.

Avant de caractériser d'une façon très précise la situation de 1945 à nos jours, le rapport de la Fondation universitaire s'est attaché à montrer les fluctuations de la fréquentation des étrangers.

Durant l'année académique 1899-1900, leurs effectifs représentaient 15 % des étudiants. A la veille de la première guerre mondiale, ils avaient atteint 29 %. Depuis lors, les pertes s'accroissent. Les statistiques n'enregistrent plus que 6 % d'étrangers en 1957-1958.

Les causes de cette « précipitation » sont connues : développement du nationalisme, équipement des pays neufs, perte de prestige de l'Occident, difficultés de transfert de devises.

Les statistiques universitaires sont particulièrement sensibles à l'incidence de la grande crise économique de l'entre-deux-guerres sur la fréquentation des facultés techniques. Elles relatent en même temps la profonde stagnation des études de droit.

En 1940, le nombre des étudiants inscrits dans les Facultés de droit gravitait encore autour de celui de 1880. « Seule parmi les grandes facultés, ajoute le rapport (p. 30), la Faculté de droit n'a pas bénéficié de l'expansion de l'enseignement (dans l'après-guerre). Au cours des cinq dernières années, sa population a diminué de 3.884 à 3.288, ce recul affectant aussi bien les jeunes gens que les jeunes filles » (1).

Les sciences politiques, généralement suivies en « complément », ont au contraire bénéficié d'un progrès considérable depuis l'époque des premières statistiques qui les concernent, c'est-à-dire depuis 1919-1920. Elles n'ont cependant progressé que fort peu en pourcentage au cours des dernières années.

L'interprétation des statistiques de notre époque, c'est-à-dire du deuxième vingtième siècle qui a point en 1950, n'a guère eu de peine à marquer l'expansion de l'enseignement supérieur pendant ce laps de temps. La population estudiantine a augmenté à la cadence de 700 par an ; elle atteint à présent 1.000.

L'effectif féminin passe de 1.580 en 1939 à plus de 5.177 en 1958-1959.

La Médecine et la Pharmacie sont très sensibles à cette expansion (la carrière de pharmacien tend à devenir une profession essentiellement féminine). La Faculté de Philosophie et Lettres, notamment eu égard au développement et aux besoins nouveaux de l'enseignement moyen, bénéficie d'un regain de vitalité, bien qu'une certaine crise ait retardé son démarrage jusqu'en 1950.

Les étudiants bénéficiaires d'une allocation d'études s'élèvent au nombre de 4.015 en 1957-1958. Les bénéficiaires d'un prêt de la Fondation universitaire et d'une intervention de l'Etat étaient 621 en 1947-1948 et 1.742 en 1954-1955.

Relativement et par ordre d'importance décroissante, les inscriptions prises par des étudiants de nationalité belge et étrangère dans les universités belges en 1958-1959 se répartissent comme suit :

1. Médecine-Pharmacie	7.881	24,27 %
2. Sciences commerciales	4.600	14,28 %
3. Philosophie et Lettres	4.087	12,69 %
4. Sciences	3.826	11,88 %
5. Sciences appliquées	3.749	11,64 %
6. Droit	3.288	10,21 %

7. Sciences sociales, politiques et économiques	1.963	6,09 %
8. Pédagogie et psychologie	1.023	3,17 %
9. Agronomie	677	2,10 %
10. Sciences ecclésiastiques	570	1,77 %
11. Médecine vétérinaire	400	1,24 %
12. Centres interfacultaires	148	0,46 %

La répartition des étudiants selon le régime linguistique n'a fait l'objet de statistiques qu'à partir de 1948-1949. Les premiers chiffres, valables pour cette année, attestent que les deux tiers des étudiants suivent les cours du régime français.

Une certaine évolution s'est toutefois produite depuis dix ans. La proportion des étudiants du régime linguistique français a diminué au point d'atteindre, en 1954-1955, 61,6 %. Cette normalisation s'est curieusement arrêtée à partir du 1958-1959. La population d'étudiants d'expression française est remontée à 62 %. Celle des étudiants d'expression néerlandaise accuse un léger échec en passant de 38,4 % à 38 %.

Cette évolution est étonnante eu égard à la plus forte natalité qui se constate depuis vingt ans dans les provinces flamandes par rapport à celles des provinces wallonnes.

Il ne paraît pas que l'examen des statistiques démographiques puisse fournir la solution au problème.

Au nombre des considérations relatives à l'avenir de l'enseignement universitaire, le passage suivant du Rapport de la Fondation universitaire est particulièrement important :

« A partir de 1964, la vague d'augmentation (qui se constate dans l'enseignement moyen) gagnera l'enseignement supérieur. Toutes choses égales d'ailleurs, c'est-à-dire la propension vers les études supérieures demeurant la même, on peut s'attendre, de ce fait, à une augmentation de 15 % dans l'enseignement supérieur. Compte tenu des deux facteurs d'augmentation (démographique et propension vers les études supérieures), on peut admettre que, lorsque le mouvement sera devenu étale, c'est-à-dire entre 1966 et 1970, nous devons

(1) « Les causes en ont été longuement débattues, mentionne le rapport, et elles se résument, semble-t-il, dans une adaptation imparfaite de ces études aux conditions de la vie moderne qui postule une formation technique ou économique plus développée. »

prévoir dans l'enseignement supérieur une augmentation qui porterait le nombre des étudiants vers 45.000, soit 50 % de plus qu'aujourd'hui » (p. 58).

Il vaut la peine d'attirer l'attention sur le fait que le développement prévisible de l'enseignement supérieur profitera surtout aux facultés techniques.

La question de l'équipement des laboratoires se posera avec une acuité qu'il est souhaitable de prévenir ou de circonscrire dès à présent.

Pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi, les statistiques globales se présentent comme suit :

Nombre d'inscriptions

	1956-1957	1958-1959
Droit	17 (1)	48 (18).
Médecine	42 (14)	75 (19).
Sciences appliquées . .	8 (3)	38 (15).
Sciences commerciales .	10 (3)	36 (11).

Sciences économiques .	4 (4)	11 (5).
Sciences de l'éducation .	65 (17)	60 (20).

Entre parenthèses figure le nombre des inscriptions prises par les étudiants noirs.

Tel est l'aperçu que nous avons estimé devoir donner du substantiel rapport de la Fondation universitaire. L'intérêt marquant de ce document nous dispense de l'assortir du moindre commentaire. Comme tel, il mérite d'être connu dans tous les milieux qui s'intéressent au développement de l'enseignement supérieur dans ses rapports avec l'évolution des sociétés modernes. La revue *Res Publica* se devait d'y faire allusion. C'est le moindre hommage que l'Institut belge de Science politique doit à la fois à la Fondation universitaire et aux membres de la commission spéciale instituée par elle pour dégager les lignes de tendance de l'enseignement supérieur en Belgique.



L'annuaire des organisations internationales*

L'Annuaire, publié en collaboration officielle avec le secrétariat des Nations Unies, par l'Union des Associations Internationales, décrit de façon détaillée, sous forme condensée, toutes les organisations intergouvernementales et internationales non-gouvernementales actuellement en activité, soit 1.209 institutions.

Pour chaque organisation, l'ouvrage donne le titre, les adresses, les secrétariats régionaux, les représentants auprès des Nations Unies à New

York et à Genève, l'historique, les buts, les membres, la structure avec indication du personnel employé et des langues de travail, les noms et nationalités des dirigeants, le budget, les relations consultatives ou organiques avec les autres organisations internationales, les activités, y compris les congrès futurs et les publications.

(*) Septième édition 1958-1959, publiée par l'Union des Associations Internationales, Palais d'Egmont, Bruxelles 1.

